

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-deuxième session
Genève, 19 – 23 novembre 2018

FAISABILITÉ DE LA CRÉATION D'UN FORUM SUR LE WEB CONSACRÉ À L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Document établi par le Secrétariat

1. À sa dix-huitième session tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a approuvé une proposition en six points dans laquelle il était notamment indiqué ce qui suit :

“Le Secrétariat de l'OMPI dressera la liste de ses pratiques, outils et méthodes actuels concernant la fourniture d'une assistance technique.

“En outre, l'OMPI devrait régulièrement offrir aux États membres un cadre leur permettant de partager leurs données d'expérience, outils et méthodes en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, en particulier :

a) “un séminaire d'une journée devrait être organisé en marge de la dix-neuvième session du CDIP, et

b) “un forum sur le Web, destiné à partager des idées, des pratiques et des données d'expérience, devrait être mis en place par l'OMPI. La meilleure façon d'intégrer ce forum pourrait être au moyen des plateformes Web existantes, précédemment créées par l'OMPI.”

2. À la vingt et unième session du comité, le Secrétariat a présenté un exposé sur la faisabilité de la création d'un forum sur le Web consacré à l'assistance technique (voir l'annexe). À la suite de cet exposé, le comité a prié le Secrétariat de soumettre un document sur ce sujet à la session en cours.

3. Le présent document a été établi pour donner suite à cette demande.

I. FAISABILITE DE LA CREATION D'UN FORUM SUR LE WEB CONSACRE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE

4. Le Secrétariat est d'avis que la création d'un forum sur le Web destiné à permettre aux États membres de partager leurs idées, pratiques et données d'expérience en matière d'assistance technique doit être subordonnée aux conditions minimales ci-après :

Développement technique

5. Le forum pourrait être intégré à la page Web de l'OMPI consacrée à l'assistance technique (http://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/) au moyen de l'une des plateformes existantes utilisées par l'OMPI pour héberger des ressources disponibles sur le site Web. Compte tenu du faible taux d'utilisation de forums sur le Web analogues, dû dans certains cas au manque de contenu ciblé et de structure, il pourrait être judicieux de faire appel à des spécialistes de la communication numérique et de la création de contenu externes afin d'aider le Secrétariat à concevoir la structure du forum et à l'adapter aux besoins particuliers des futurs utilisateurs.

Administration et modération

6. Le Secrétariat est d'avis que le forum doit être administré et modéré par l'Organisation afin de veiller à ce que les échanges soient constructifs et afin de garantir la neutralité ainsi que la transparence des délibérations. De ce fait, il est souhaitable qu'un membre du personnel d'un grade approprié et possédant une bonne connaissance de la propriété intellectuelle, de l'assistance technique et des activités de l'OMPI ainsi que les compétences linguistiques requises et une expérience professionnelle de la modération de discussions sur une plateforme de ce type se consacre à cette tâche. Ce membre du personnel (ci-après dénommé "modérateur") lancerait chaque semaine un nouveau sujet de discussion qui serait traité par les participants. Ces derniers pourraient également proposer des sujets de discussion. Au besoin, le modérateur s'entretiendrait avec des fonctionnaires de l'OMPI compétents au sujet de leur participation éventuelle aux discussions. Le modérateur veillera à ce que les discussions soient interactives et à ce que le contenu soit conforme au guide de l'OMPI à l'intention des créateurs de contenu sur le Web¹. En outre, il conviendrait de faire appel à un consultant externe pour mettre au point un protocole d'utilisation du forum sur le Web qui couvrirait notamment le fonctionnement du forum, la politique en matière de sécurité, le contenu, les règles devant être respectées par les utilisateurs et le droit d'auteur.

Langues

7. Un forum de discussion interactif devrait être disponible au moins en français, en anglais et en espagnol afin de faire en sorte que les participants de différentes régions prennent part de manière raisonnable et active aux discussions. Le modérateur devrait être en mesure de coordonner les discussions dans ces trois langues. Si le comité considère qu'il y a lieu de mettre à disposition des forums de discussion interactifs dans d'autres langues, il conviendra de faire appel à un prestataire externe pour mener à bien cette tâche dans chacune des langues en question. Le prestataire externe devrait également avoir une connaissance approfondie des questions liées à l'assistance technique ainsi qu'une expérience professionnelle dans des fonctions analogues. Son travail sera supervisé par le modérateur.

¹ Le guide est disponible à l'adresse :
http://intranet.wipo.int/export/sites/intranet/homepages/communications/en/web_communications/client_needs/docs/guide_webcontent_creators.pdf

Participants

8. Afin de garantir la confidentialité du contenu, des informations échangées ainsi que des données personnelles des participants, l'accès au forum devrait être limité aux États membres et protégé par un mot de passe. Si un État membre estime qu'il serait judicieux d'inviter une partie prenante extérieure à participer à une discussion donnée, il devra soumettre une demande au modérateur pour examen, conformément au protocole précité.

II. INCIDENCES FINANCIERES

9. Le tableau ci-après donne une indication du budget requis pour la création et la gestion du forum sur le Web² :

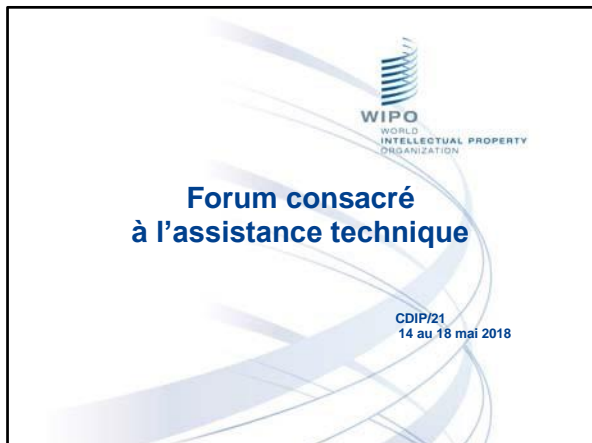
<u>Dépenses ponctuelles</u>	<u>Dépenses récurrentes par année</u>
- Développement technique : 41 518 francs suisses	- Modération et administration en trois langues : 120 736 francs suisses - Modération et administration dans chaque langue supplémentaire : 48 294 francs suisses
- Élaboration du protocole : 16 000 francs suisses	- les dépenses liées à la participation d'autres membres du personnel ne peuvent être évaluées à ce stade
Total : 57 518 francs suisses	Total : à déterminer

10. Tout autre élément technique ou exigence en matière d'administration requis par les États membres pourrait entraîner des dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel supplémentaires.

11. Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.

[L'annexe suit]

² Ces dépenses n'étaient pas prévues dans le cadre du programme et budget initial pour 2018-2019.



Décision du CDIP concernant l'assistance technique

"1. Le Secrétariat de l'OMPI dressera la liste de ses pratiques, outils et méthodes actuels concernant la fourniture d'une assistance technique.

En outre, l'OMPI devrait régulièrement offrir aux États membres un cadre leur permettant de partager leurs données d'expérience, outils et méthodes en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, en particulier :

a) un séminaire d'une journée devrait être organisé en marge de la dix-neuvième session du CDIP, et

b) un forum sur le Web, destiné à partager des idées, des pratiques et des données d'expérience, devrait être mis en place par l'OMPI. La meilleure façon d'intégrer ce forum pourrait être au moyen des plateformes Web existantes, précédemment créées par l'OMPI." (sans caractères gras dans l'original)

(paragraphe 7.5 du résumé présenté par le Président, voir le document CDIP/18/SUMMARY)

WIPO
WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

Mise en œuvre de la décision du CDIP

Le Secrétariat part du principe que la décision concerne uniquement le forum sur le Web

WIPO
WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

Précisions requises

- Quel est le résultat escompté de ces discussions?
- Quelles devraient être les fonctionnalités du forum sur le Web?

WIPO
WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

À ne pas perdre de vue

- Statistiques
D'autres forums sur le Web analogues enregistrent un faible taux d'utilisation
- Coûts
 - Les coûts liés à la conception et à la mise en place du forum sur le Web ne peuvent pas être imputés au titre des dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel existantes
 - L'administration du forum sur le Web devrait faire appel le moins possible aux ressources en personnel et aux ressources autres que les ressources en personnel existantes
- Évolutivité
 - Commencer par une structure simple qui pourra être développée en fonction de l'usage effectif
- Stockage de l'information
 - Les informations contenues dans les forums sur le Web sont généralement stockées, sauf demande expresse de suppression

WIPO
WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

Fonctionnalités du forum sur le Web

- Structure
 - Devrait-il s'agir d'un forum permanent ou temporaire, par exemple accessible un jour donné?
 - Devrait-il y avoir un seul forum de discussion interactif ou plusieurs?
 - Le cas échéant, les différents forums de discussion interactifs devraient-ils être structurés en fonction des catégories d'activités d'assistance technique décrites dans le document CDIP/21/4?
 - L'accès devrait-il être limité et protégé par un mot de passe?

WIPO
WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

Fonctionnalités du forum sur le Web

■ Participants

- Le forum devrait-il être accessible uniquement aux États Membres ou à d'autres parties prenantes également?
- Si d'autres parties prenantes peuvent participer au forum, ce dernier devrait-il être accessible à toutes les parties prenantes ou seulement à celles retenues par les États membres?

Fonctionnalités du forum sur le Web

■ Langues

- Le forum sur le Web devrait-il être disponible en six langues, en français, anglais et espagnol, ou en anglais uniquement?
- S'il est prévu que le forum soit disponible en plusieurs langues et qu'il y ait plusieurs forums de discussion interactifs, chaque catégorie devra-t-elle être disponible dans toutes les langues?

Fonctionnalités du forum sur le Web

■ Modération

- Le forum devrait-il être modéré?
- Si oui, qui se chargera de cette tâche?
- S'il est prévu que le forum soit disponible en plusieurs langues ou qu'il y ait plusieurs forums de discussion interactifs, qui se chargera de la modération dans chaque langue ou de chaque forum?

[Fin de l'annexe et du document]